

BLA BLA



Parution du 10 février 2021

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue à la salle du Conseil municipal., le lundi 11 janvier 2021 à compter de 19h.

A laquelle sont présents :

Monsieur André Henri, maire
Mme Christine Marchand, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Claude Caron, conseiller
M. Jonatan Roux, conseiller
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi, sous la présidence du maire, monsieur André Henri.

Est également présente :

Mme Thérèse Lemay, directrice générale laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021 par voix de huis clos et de téléconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020
5. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrits à la liste des comptes
6. Adoption des comptes à payer ;
7. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
8. Rapport des comités ;
 - 8.1 Remerciement des citoyens
 - 2.2 Retour sur les paniers de Noël
 - 8.3 Acceptation des comités 2021
9. Administration ;
 - 9.1 Demande de projet étudiant
 - 9.2 Embauche du comptable M. Serge Leblanc pour l'année 2021
 - 9.3 Embauche Avocat année 2021
 - 9.4 Suivi des étapes pour l'annexion du chemin Dupuis.
 - 9.5 Demande de Marquis Henri branchement électricité pour cabane à sucre
 - 9.6 Adoption du règlement 293 sur le traitement des élus.
 - 9.7 Suivi du dossier des archives municipales
 - 9.8 Dossier Photocopieur
10. Aqueduc et égouts ;
10. Sécurité publique ;
 - 11.1 Renouvellement de l'entente et paiement à la croix rouge
 - 11.2 Résolution pour le transport adapté Roulibus
11. Voirie ;
 - 12.1 Demande de la subvention pour la voirie locale
 - 12.2 Rapport de l'inspecteur
12. Urbanisme et environnement ;
 - 13.1 Embauche d'une firme pour la mise à jour des règlements
13. Loisirs et culture ;
 - 14.1 Résolution demande au Fond Arthabaskien

14. Affaires diverses ;
 - 15.1 Autorisation de payer les cotisations suivantes : ADMQ, COMBECQ, FQM, COPERNIC, PG SOLUTION, QUÉBEC MUNICIPAL, CRSBP, SPAA, CUISINE COLLECTIVE, PRÉVENTION SUICIDE, COTISATION HAUT RELIEF.SIUCQ.
 - 15.2 Correction de la résolution 2012-06-098 quant à l'embauche du concierge
15. Liste de la correspondance ;
 - 16.1 VARIA
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 décembre 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Claude Caron demande que la résolution relative au dossier de cession d'un immeuble par Monsieur M. Michel Lequin en faveur de la municipalité, soit transmise à Me Guylaine Gagnon notaire, dans les plus brefs délais, afin que soit radié le plus tôt possible l'hypothèque qui le grève.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ADOPTION DU BUDGET 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 14 décembre 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3266.12\$
Salaire DG :	3982.67\$
DAS mensuel :	3924.62\$
Bell Mobilité	74.50\$
Sogetel	570.55

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **62 503.32 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 789.47
3	Visa Desjardins (achats divers)	563.94
4	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.06
5	Société Canadienne des postes (distribution calendrier)	76.15
6	Alain Boulet (trappeur)	70.00
7	DGK inc. (calendrier)	1 532.05
8	Imprimerie Héon & Nadeau (calendrier)	1 572.86
9	N. Faucher Entrepreneur Électricien (divers travaux)	4 193.14
10	Madeleine Shank (location source)	10.00
11	Camp Beauséjour (entente service loisirs)	1 200.00
12	Bell Mobilité inc. (décembre)	74.50
13	Buropro (décembre)	761.09
14	Desroches Groupe Pétrolier (décembre)	1 081.09
15	Entretien Général Lemay (décembre)	2 650.17
16	Excavation Marquis Tardif inc. (décembre)	20 507.71
17	Eurofins Environex (décembre)	407.01
18	Gesterra (novembre & décembre)	5 964.81
19	Sogetel (décembre)	285.26
20	Vivaco Groupe Coopératif (décembre)	14.84
21	Réseau Biblio - CRSBP (livre perdu)	41.60
22	André Henri, maire	935.00
23	Michel Prince, conseiller	388.52
24	Christine Marchand, conseillère	388.52
25	Laurent Garneau, conseiller	388.52
26	Claude Caron, conseiller	388.52
27	Jonatan Roux, conseiller	388.52
28	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
29	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (barrière d'eau)	438.16
30	Fondation Marie-Pagé (don)	100.00
31	La Capitale (janvier)	981.39
32	Sogetel (janvier)	285.29
33	Total du salaire de la D.G. :	3 982.67
34	Total des salaires & déplacements :	8 490.79
	TOTAL :	62 503.32 \$

7. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :

8. RAPPORT DES COMITÉS ;

8.1 LIVRAISON DE GÂTERIES AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS.

Remerciement les aînées pour les gâteries reçues avant Noël de la part de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens, Amies des aînées et de l'épicerie du Coin. (54) boîtes de gâteries ont été livré.

8.2 RETOUR SUR LA DISTRIBUTION DES PANIERS DE NOËL

Madame Christine Marchand remercie énormément les généreux donateurs pour les paniers qui étaient généreusement garnis. Des remerciements sont transmis aux bénévoles qui ont apporté leur aide à la confection des paniers de Noël.

Madame Marchand fait également mention qu'une collaboration a été convenu avec Les Hauts Reliefs et la Croix Rouge pour donner deux repas semaines aux personnes âgées de 65 ans et plus durant une période de 12 semaines, le tout livré et entièrement gratuit.

8.3 ADOPTION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SIÈGEANT SUR CERTAINS COMITÉS.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la liste présentée lors du budget 2021 soit approuvée par les membres du conseil.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

9. ADMINISTRATION

9.1 DEMANDE DE PROJET ÉTUDIANT.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire présenter une demande de projet d'emploi étudiant pour la période estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à embaucher un étudiant (e) comme préposé(e) à la guérite, pour une période de huit (8) semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale soit autorisée à présenter un projet au nom de la municipalité et au besoin à signer les documents nécessaires au nom de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

9.2 EMBAUCHE DU COMPTABLE M. SERGE LEBLANC POUR L'ANNEE 2021 AU MONTANT DE 3 370.00\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE M Serge Leblanc CPA a présenté à la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens une offre de services professionnels pour l'année 2021 au montant de 3 370.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend la vérification comptable et la production des états financiers annuels et correspond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'offre de services de M. Serge Leblanc, CPA soit accepté pour l'année 2021 au coût de 3 370.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

9.3 EMBAUCHE DE ME CAROLINE PELCHAT POUR L'ANNEE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil avaient demandé deux offres de services pour les services juridiques de l'année 2021.

CONSIDÉRANT QUE l'offre retenue est celle de Me Caroline Pelchat

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services est d'un montant de 1200. \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil accepte l'offre de services de première ligne proposée le 9 décembre 2020 de l'étude légal Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l pour l'année 2021, pour un montant forfaitaire, à compter du 1^{er} janvier 2021, de 1200.\$ plus les débours et taxes. Le conseil réévaluera à l'automne 2021 l'opportunité de conclure une nouvelle entente avec cette étude légale pour l'année 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

9.4 SUIVI DES ÉTAPES POUR L'ANNEXION DU CHEMIN DUPUIS.

Le présent dossier évolue normalement. Des réponses négative ont été reçues de la part de la municipalité de Ham-Sud et de la MRC des Sources. Les documents seront remis aux autorités gouvernementales pour la suite des procédures

9.5 DEMANDE DE MARQUIS HENRI, BRANCHEMENT DE L'ELECTRICITE À SA CABANE À SUCRE

Pour ce dossier M. Maire André Henri se retire de la séance à 19h 17 puisque ce dossier implique son neveu.

Madame Christine Marchand, maire suppléante préside l'assemblée.

Pour faire suite à la discussion qui a eu lieu en atelier de travail en après-midi, la municipalité croit ne pas avoir toutes les informations nécessaires pour prendre une position sur le sujet.

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil demande à Monsieur Henri de lui déposer un document dans lequel plus d'informations seront transmises le tout étant accompagné d'explications d'un électricien relativement aux solutions proposées pour alimenter les installations électriques de M. Henri, du chemin public jusqu'à sa cabane à sucre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RETOUR DE MONSIEUR LE MAIRE A 19H18

9.6 ADOPTION DU REGLEMENT 293 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Attendu que le règlement portant le numéro 76 est amendé par le règlement 293 qui prévoit l'indexation du traitement des élus annuellement.

Attendu que le règlement portant le numéro 76 est indexé annuellement au montant prévu pour l'année 2021 et s'appliquera aux années subséquentes.

Attendu que l'indexation retenue pour l'année 2021 est de 2%

Attendue que la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit à l'article 5 que le règlement peut prévoir que la rémunération sera indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

Attendu que le règlement aura un effet rétroactif conformément à la loi.

Attendu que le calcul pour déterminer les salaires a été fait conformément à l'article 12 de la LTEM (Loi sur le traitement des élus municipaux)

Attendu que le règlement portant le numéro 76 est amendé par le règlement 293 qui prévoit l'indexation du traitement des élus annuellement.

CONSIDÉRANT que La Corporation Municipale a établi les salaires des élus comme suit;

La rémunération annuelle du Maire est de **14 428.80\$** et est ventilée de la façon suivante : le salaire du Maire pour l'exercice financier 2021 est de **9 619.20 \$** et son l'allocation de dépenses est de **4 809.60. \$**

La rémunération annuelle des conseillers est de **4 809.60. \$** et est ventilée de la façon suivante : le salaire d'un conseiller pour l'exercice financier 2021, est de **3 206.40 \$** et allocation de dépenses est de **1 603.20 \$.**

ARTICLE 1;

Pour l'exercice financier 2021, le salaire du maire est fixé à **9 619.20 \$** et l'allocation de dépenses à **4 809.60.**

Pour l'exercice financier 2021, le salaire des conseillers est fixée à **3 206.40 \$** et l'allocation de dépenses à **1 603.20 \$**.

ARTICLE 2;

Pour les années subséquentes, les montants mentionnés ci-dessus pourront être indexés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à un avis publié par le Ministère des Affaires Municipales dans la Gazette officielle du Québec à cette fin.

ARTICLE 3

Une allocation de dépenses telle que mentionnée à l'article 1, représentant le 1/3 des salaires tels que décrits au présent règlement. Pour chacun des élus, Le maire et les conseillers, en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leurs tâches.

EN CONSÉQUENCE il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que le règlement 293 soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9.7 SUIVI DU DOSSIER D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Des informations seront prises pour connaître la disponibilité de la firme choisie en 2020.

9.8 DOSSIER ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QU'une analyse a été complété à l'égard des deux offres présentées par BURO PRO et l'autre par MÉGA BUREAU ;

ATTENDU QUE le choix retenu est celui du photocopieur Konica Minolta C360i à 4 tiroirs.

ATTENDU QUE le coût autorisé est de 5 200.00\$ plus taxes, plus frais de photocopies;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté

Que l'achat du photocopieur soit autorisé chez BURO PRO au coût de 5 200.00\$ plus taxes, plus photocopies.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. AQUEDUC ET ÉGOUTS

11. SECURITE PUBLIQUE ;

11.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ANNUELLE AVEC LA CROIX ROUGE ET LE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler l'entente de services avec la Croix-Rouge pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la personne-ressource nommée par la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que soit renouvelée l'entente de services avec la Croix-Rouge au coût de 175.00\$ pour l'année 2021.

Que la personne responsable nommée pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens soit Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge.

Que le conseil accepte la dépense et le paiement de la somme de 175.00\$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11.2 RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À ROULI-BUS INC POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler son adhésion au service de transport adapté offert par Rouli-Bus inc. pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution financière demandé par l'organisme pour l'année 2021 est de 797.05\$;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité renouvèle son adhésion à l'organisme Rouli-Bus inc. pour l'année 2021 et que soit autorisé le paiement de la cotisation qui s'élève à 797.05\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. VOIRIE

12.1 DEMANDE DE LA SUBVENTION POUR LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès du député, M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie municipal;

ATTENDU QUE les chemins concernés sont les suivants : Chemin Gosford Sud, Pente douce, Rue de L'Anse, Chemin de la Rive, Chemin du lac Nicolet, Rue de l'Église, Rue Principale, Rang 10 & 11 rang (petit10), Chemin de la Montagne, Chemin Gosford Nord Rue Paradis ;

Pour un total de : 75 000. \$

Liste des travaux incluant les équipements / machineries nécessaires :

- Creusage de fossés
- Achat de gravier et pierre
- Remplacement de tuyaux pour drainage
- Contrôle de l'eau en bordure des chemins
- Rechargement et épandage de gravier

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière soit transmise à M. Sébastien Schneeberger député provincial de Drummond/ Bois- Francs au montant de 75 000.00\$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu en après-midi pendant l'atelier de travail.

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1 EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR LA MISE À JOUR DES REGLEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux prix budgétaires pour effectuer la phase 1 des modifications des règlements d'urbanisme de la municipalité

ATTENDU QUE la firme retenue est EXP de Drummondville

ATTENDU QUE le budget alloué est de 10 000.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat de la phase 1 soit alloué à la firme EXP de Drummondville selon le budget alloué.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 DEMANDE AU FOND ARTHABASKIEN

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière au montant de 1 000.00\$ provenant du Fonds culturel arthabaskien soit présenté à la MRC d'Arthabaska.

Que Mme Thérèse Lemay DG et secrétaire-trésorière soit autorisée à présenter et signer la demande pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. AFFAIRES DIVERSES

15.1 AUTORISATION DE PAYER LES COTISATIONS ADMQ, COMBECO, FOM, COPERNIC, PG SOLUTION, QUÉBEC MUNICIPAL, CRSBP, SPAA, CUISINE COLLECTIVE, PRÉVENTION SUICIDE, COTISATION HAUT RELIEF.SIUCQ

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le paiement des cotisations annuelles ci-haut décrites soient autorisés pour l'année 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15.2 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2012-06-098 QUANT À L'EMBAUCHE DU CONCIERGE

Sur proposition de Claude Caron conseiller appuyée par Laurent Garneau conseiller il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que Madame Thérèse Lemay soit embauchée à titre de concierge selon les conditions convenues entre les deux parties.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15.3 LISTE DE LA CORRESPONDANCE :

- Vœux du temps des fêtes aux élus et employés municipaux; Aubert et Morency, Entretien Général Patrick Lemay, Excavation Marquis Tardif
Carrière PCM, Tremblay Bois Mignault, Assurance Johanne Bégin, Fondation de l'hôpital HDA, Denis Fortier maire St-Fortunat, Ville de Victoriaville, Gesterra, Gaudreau, Carrefour d'entraide Bénévoles, Député Alain Rayes.
Plusieurs envoient par courriel ont également été reçus.
- Cartes de remerciement/ appels téléphonique reçus pour les cadeaux remis aux personnes de 65 ans et plus.
Mme Pierrette Dion, merci pour la belle surprise.
M. Claude Hunter, Mme Mariette Hamelin Merci de tout cœur de votre délicate attention.
M. Jean-Pierre Jean et Mme Chantal Dubois remerciement du fond du cœur.

M. Mme René Barette remerciement pour cette surprise.

M. Éric Bourquin et Mme Sylvie Berthaud remerciement et belle initiative

Mme Réjeanne Lehoux gros merci elle était très émue par cette initiative aux personnes âgées.

Mme Rosaline Lanctot merci ce fut grandement apprécié pour les bons vœux accompagnés de gâteries bien choisies.

M. Richard et Lucie Côté remerciement pour la délicate attention c'est très apprécié

- Carte de remerciement de M. Michel Baril pour le message de sympathie lors du décès de sa mère.
- Lettre de la Municipalité de Ham Sud (Elle est contre l'annexion)
- Lettre MRC des Sources désapprouve ledit règlement 290 sur l'annexion
- MRC d'Arthabaska première politique jeunesse.
- Rapport et vœux des fêtes concertation des personnes Aînées Centre du Québec

15.4 VARIA

RÉSOLUTION POUR OFFRIR NOS CONDOLÉANCES À LA FAMILLE JUTRAS

M. Claude Caron demande que la municipalité offre ses condoléances à la famille de Monsieur Gérald Jutras et Madame Christine Marchand suite au décès du père de Monsieur Gérald Jutras (Monsieur Gérard Jutras) et du beau-père de Madame Christine Marchand (Monsieur Lucien Bergeron)

ATTENDU QU'une résolution existe déjà depuis plusieurs années pour l'envoi de fleurs ou de dons selon la demande de la famille.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les condoléances et l'envoi de fleurs ou de dons au choix de la famille soient transmis aux personnes intéressées touchées par ces deux décès.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

REMERCIEMENT DE MAMDAME CHRISTINE MARCHAND

Madame Marchand remercie la municipalité pour le don de 100.00\$ qui a été remis à la fondation Marie Pagé.

16. PERIODE DE QUESTIONS :

M. Réal Tremblay a demandé à qui a été cédé l'assiette de l'ancienne route 34 ?

Réponse : La directrice générale lui a répondu que cela avait été cédé à M. Francis Turmel Larrivée.

17 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Gilles Gosselin, conseiller à 19h30

AVIS PUBLIC

ÉTANT TOUJOURS EN ZONE ROUGE

NOUS VOUS DEMANDONS DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR RENCONTRER UN (E) REPRÉSENTANT(E) DE LA MUNICIPALITÉ

UNE SEULE PERSONNE À LA FOIS EST AUTORISÉE.

LES SÉANCES DU CONSEIL SONT TENUS A HUIS CLOS JUSQU'À PROCHAINE ORDRE DU GOUVERNEMENT.

POUR REJOINDRE LA DG EN TOUT TEMPS

CELLULAIRE : 819-350-5060

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER TOUTES LES RÈGLES DE DISTANCIATIONS ET DES EXIGEANCES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR AVOIR ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL.

CALENDRIER
MUNICIPAL
2021



Veillez prendre note que les calendriers ont été postés à tous ceux qui ont un casier postal ou une boîte aux lettres. Pour les citoyens qui demeurent à l'extérieur vous pouvez venir les chercher directement au bureau municipal en après-midi seulement. MERCI



Merci aux généreux donateurs des dons en argent et en nourriture, incluant également la municipalité, les bénévoles pour la préparation et distribution des paniers de Noël des petites surprises pour les personnes de 65 ans et plus ainsi que la distribution des cadeaux aux enfants.

Tempête de neige

Bacs tombés, bacs enneigés,
bacs sans couvercles remplis de neige,
couvercles glacés,
rangs non-déneigés, etc.

QUE FAIRE?

**Assurez-vous de la bonne disposition de vos bacs.
Vérifiez que votre couvercle n'est pas gelé.**



Merci de votre collaboration!



Programme de vidange des fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska

Consignes hivernales



1. Dégager les couvercles en excavant d'au moins 10 cm (4") la neige et la terre.
2. Identifier l'emplacement des couvercles.
3. Ouvrir légèrement les couvercles et déposer un petit bâton pour éviter que les couvercles ne gèlent en place.
4. Préparer un chemin d'accès pour l'opérateur.

FOSESARTHABASKA.CA

Collectes hivernales

Si la distance n'est pas respectée, le fournisseur de services ne sera pas tenu responsable pour les balises arrachées ou abîmées. Selon son bon jugement, l'opérateur pourrait ne pas collecter votre bac s'il est trop près d'un obstacle.

Merci de votre collaboration !



60 cm - 24 "



60 cm - 24 "





BON VOISINAGE- CONSEILS DE PRÉVENTION ET RESSOURCES DISPONIBLES

CSMRC Victoriaville

La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de prévention aux citoyens afin de maintenir une saine quiétude dans leurs quartiers respectifs.

Il est possible que des habitudes ou des comportements de voisins engendrent certains conflits. Ces derniers peuvent concerner différentes règlementations ou lois. Puisqu'il y a plusieurs possibilités, il n'est pas toujours évident de déterminer qui peut nous aider.

Voici donc quelques recommandations à ce sujet :

- En premier lieu, privilégiez des échanges dans le calme et le respect, afin d'éviter une escalade ;
- Tentez de vous entendre avec votre voisin afin de régler la problématique qui vous oppose ;
- Informez-vous pour mieux connaître les recours appropriés face à votre situation, via le site suivant : Éducaloi, à la section troubles de voisinage : <https://educaloi.qc.ca/capsules/les-troubles-de-voisinage/> ;

Enfin, si vous cherchez un moyen de régler la situation sans aller au tribunal, vous pouvez également faire appel au service de médiation citoyenne qui est actuellement en fonction sur le territoire des MRC Arthabaska et de l'Érable. Les services gratuits et confidentiels de l'organisme Équijustice Arthabaska-Érable peuvent vous aider à trouver une solution. Vous pouvez les joindre au (819) 752-3551 et consulter le lien suivant pour en connaître davantage sur les services offerts : <https://equijustice.ca/fr/membres/arthabaska-erable>

Veillez également prendre note que les policiers de la MRC Arthabaska et de la MRC de l'Érable demeurent disponibles pour tout questionnement, en lien avec les troubles de voisinage.

Service des communications et de la prévention

Sûreté du Québec

www.sq.gouv.qc.ca

**Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable**

*Parles-en...
Ta VIE est importante!*

Sème la vie!

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!

Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE	MRC D'ARTHABASKA	PARTOUT AU QUÉBEC
819 362-8581	819 751-2205	1 866 APPELLE (1 844 277-3553)

 www.cpsae.ca

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6

www.enjeuxcollectifs.com

SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES



Notre doyenne nous a quittée à l'âge de 93 ans, Madame Rose-Armande Shank, épouse de feu Fernand Nolet, domiciliée à Saints-Martyrs-Canadiens

Madame Rose-Armande Shank laisse dans le deuil ses enfants, Roland Nolet (Laurianne Gagnon), Feu Jean-Guy Nolet, Thérèse Nolet Lemay (Denis Lemay), Ses petits-enfants Sonia, Patrick, Lison Lemay et Chantal Nolet, et ces arrière-petits-enfants.



Monsieur Gérard Jutras est décédé à l'âge de 91 ans et 9 mois, M. Gérard Jutras. Il laisse dans le deuil sa compagne, Mme Doris Hébert; ses enfants : Ginette (Michel Drolet), Alain (Denise Bouchard), Serge, Sylvie (Serge Drouin), Gérald (Christine Marchand) et Martine (Claude Gagnon);



Monsieur Lucien Bergeron est décédé à l'âge de 86 ans, il laisse dans le deuil son épouse Gaétane Grondin, ses enfants :

François Bergeron (Marthe Hélie), Louise Bergeron, Alain Bergeron (Ginette Desruisseaux), Martin Bergeron, Diane Bergeron (Serge Poisson), Marie-Claude Bergeron (Katherine Bouchard), ses petits-enfants :

Les enfants de son épouse : Jocelyne (Léo-Paul), Danielle (Ghislain), Michelle (Gaétan), Alain, Yvan, Christian, Christine Marchand conseillère conjointe de (Gérald Jutras),

MESSAGE DE LA POSTIÈRE



IL EST TRÈS IMPORTANT QUE LES PERSONNES DOIVENT ATTENDRE ABSOLUMENT QUE LA POSTIÈRE EST TERMINÉ DE DISTRIBUER LE COURRIER ET QITTER LES LIEUX AVANT QUE LES CITOYENS PUISSENT ENTRER A L'INTÉRIEUR DE L'ABRI POSTAL.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



ÉPICERIE DU COIN

TÉL :

819-464-2899

Ouverture de l'épicerie du coin du mardi au dimanche mois de janvier, février, mars 2021

Cantine ouverte du jeudi au dimanche

AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS



En période hivernale

Stationnement interdit dans les rues

La municipalité tient à informer toute la population qu'il est présentement interdit de stationner dans les rues

jusqu'au printemps. Afin de permettre le déneigement des chemins en toute sécurité. Vous êtes passible de recevoir une contravention de la SQ si vous ne respectez pas le règlement... Merci de votre collaboration.

PUBLICITÉ



PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD
MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière De Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1
819-344-5589



DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM